



TRANSMIS LE 13/02/2025  
REÇU LE 13/02/2025  
AFFICHÉ LE 14/02/2025  
NOTIFIÉ LE 14/02/2025  
PUBLIÉ LE 14/02/2025  
EXÉCUTOIRE LE 14/02/2025

2025/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025 DÉLIBÉRATION N°20

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 24BA06 - RÉNOVATION DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON - LOT 2 VRD / PLANTATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-cinq, le 6 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO (à partir de la question 9 incluse), Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET (à partir de la question 9 incluse), Franck GAILLARD (arrivée à 20h45), Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ (à partir de la question 9 incluse), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Irène CORNUAU, Philippe CHANIAUD.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseiller Municipal (\*)** : Stéphane AUBOIN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillère Municipale (\*)** : Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ (jusqu'à la question 8 incluse)  
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES GUIGNO  
Roland CHANUDET : Bruno DE CARLI (jusqu'à la question 8 incluse)  
Florence DECOURTY : Étienne LE BÉCHEC  
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE (jusqu'à la question 8 incluse)  
Sophie FERREIRA : Claire LE BERRE  
Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

#### ABSENTS

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER

Pasionaria ENEDAGUILA

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2025 DÉLIBÉRATION N°20

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 24BA06 - RÉNOVATION DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON - LOT N°2 VRD/PLANTATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-8,

**VU** la décision n°24-146 du 16 avril 2024 relative à l'attribution du lot n° 2 VRD-PLANTATION de la consultation n°24BA06 pour les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) dans le cadre de la rénovation du complexe gymnique Ludivine Furnon,

**CONSIDÉRANT** que la décision 24-146 du 16 avril 2024 a attribué le lot n° 2 à la société JARDIN DES SENS pour un montant global et forfaitaire de 240 499.45 € HT soit 288 599.34€ TTC,

**CONSIDÉRANT** qu'il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de travaux à réaliser en raison de demandes supplémentaires impliquant des travaux en plus-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est l'entreprise JARDIN DES SENS sise 9 Chaussée Jules César à OSNY (95520) afin d'acter les modifications du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°1 une plus-value de 32 206.02€ HT soit 38 647.22€ TTC, représentant une plus-value de 13.39% du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 24BA06 – Lot 2 VRD/PLANTATION pour les travaux de rénovation du complexe gymnique Ludivine Furnon,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 21 janvier 2025 et de la Commission Ressources et Développement en date du 23 janvier 2025,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande Publique

Question n°20 du CM du 06/02/2025 - P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°1 au marché 24BA06 – Lot n°2 VRD/PLANTATION pour les travaux de rénovation du complexe gymnique Ludivine Furnon, actant la réalisation de travaux supplémentaires :

- Pour un montant de 32 206.02€ HT soit 38 647.22€ TTC, représentant 13.39% du montant initial du marché ;
- Le nouveau montant du marché s'établit à 272 705.47€ HT soit 327 246.56€ TTC, représentant une plus-value de 13.39% par rapport au montant initial.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société JARDIN DES SENS sise 9 chaussée Jules César à OSNY (95520).

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller régional d'Ile de France



**A L'UNANIMITÉ des votants**

Pour : 37 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0 voix

Caractère Exécutif  
 Alain VERBRUGGE  
 le 14/02/2025



## Acte à classer

DEL06022025Q20

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-02-13T14-48-05.00 ( MI259088318 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250206-DEL06022025Q20-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 24BA06 - RÉNOUVELLEMENT DU COMPLEXE GYMNIQUE LUDIVINE FURNON - LOT 2 VRD / PLANTATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 06/02/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20 - CP Avt 1 Lot 2 -24BA06 Jardin des Sens.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

20pj - CP - Avenant 1 Lot 2 Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation  
JDS 24BA06.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/02/25 à 14:48

Date 13/02/25 à 14:48

Date 13/02/25 à 14:53

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha